Image not found or type unknown

crédit bail recours en contentieux

Par **jessy**, le **09/03/2009** à **20:40**

J'ai fait l'acquisition en 2004 d'un véhicule neuf VW - Golf IV - Pack Trent valeur 20.000 € environ prix de lancement avec reprise sur ancien véhicule 6.000 €.
Le crédit est accepté par Reunibail sorefi. Mensualité 450 €. Je me rends compte et ce que maintenant que j'ai été abusé car le commercial s'empressait de me faire signer les documents. A terme terme le véhicule m'a couté 27.000 €. Le véhicule a été accident en décembre 08. Avis de l'expert : épave avec indemnisation de 6.000 €. J'ai contracté en même temps une assurance en cas de perte totale du véhicule. A ce jour réunibail/sorefi me réclame les 3 dernières échéances. Les documents de cession ne sont toujours pas envoyés à l'expert : motif, carte grise plastifiée.
L'indemnisation n'est pas versée. Ai-je la possibilité de me retourner contre réunibail/sorefi pour avoir payé quasiment le double du prix du véhicule. Ai-je un recours, une jurisprudence, un cas similaire et comment entamer les démarches si c'est possible de dénoncer un abus ou une arnaque ? Merci de me répondre. A bientôt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés